



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Parquet général

Le magistrat référent chargé
du contrôle du traitement des
antécédents judiciaires

Paris, le 26 Mai 2025

N/REF : [REDACTED]

OBJET : Requête en effacement du TAJ – EFFACEMENT TOTAL

Maître,

J'ai été saisi, conformément aux dispositions de l'article 230-9 du code de procédure pénale, d'une requête en effacement des données à caractère personnel figurant au traitement des antécédents judiciaires (TAJ) concernant Monsieur [REDACTED]

Après étude de votre dossier et conformément aux dispositions des articles 230-8 et 230-9 du code de procédure pénale, je vous informe que j'ai décidé de donner une suite favorable à votre requête.

Je communique dès lors cette décision aux services de police et gendarmerie gestionnaires du fichier afin qu'ils procèdent à l'effacement de ses données.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le magistrat référent

Dominique ALZEARI

